



Paris, le 10 juin 2020

Monsieur Edouard PHILIPPE  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 PARIS

Objet : dispositif « sport, santé, culture, civisme », 2S2C

Monsieur le Premier Ministre,

Nous nous permettons par la présente de vous alerter sur certaines modalités de la mise en œuvre du dispositif 2S2C. Annoncé unilatéralement sans aucune concertation en amont ni cadrage réglementaire, ce dispositif permet « sur le temps scolaire » la prise en charge des jeunes par diverses associations.

Nous ne contestons pas le savoir-faire des associations dans les champs qui sont les leurs. Nous avons conscience par ailleurs du caractère exceptionnel de la situation, qui ne permet pas d'accueillir dans les écoles et les collèges tous les élèves en même temps comme d'habitude.

Nous demandons cependant un cadrage plus fort que celui prévu par le Ministre de l'Éducation nationale. Les nécessités impérieuses de mobilisation de moyens exceptionnels pour augmenter les effectifs accueillis sans déroger au protocole doivent rester limitées à des activités qui ne se confondent pas avec les enjeux de programme. La neutralité de leurs contenus, conformément aux principes légaux du Code de l'Éducation, doit être garantie.

Priorité doit être donnée à l'enseignement, tant dans les contenus que pour les lieux disponibles :

- la prise en charge des contenus d'enseignement relève des professeurs. La situation sanitaire ne justifie en aucun cas un repli des enseignements sur certaines matières jugées « fondamentales », les associations prenant le relais sur les autres pans de la culture scolaire. Nous défendons la construction d'une culture commune s'appuyant sur l'ensemble des disciplines scolaires.
- le dispositif 2S2C ne saurait en aucun cas préempter des salles de classe, CDI ou encore des installations sportives alors qu'il s'agit dans de nombreux établissements d'un facteur limitant le retour en classe.

Enfin, le dispositif 2S2C ne peut être que transitoire et ne saurait préfigurer un quelconque projet éducatif laissant au volontariat des familles et aux associations la formation sportive, de santé, culturelle et civique des élèves. L'enseignement des disciplines artistiques, sportives, la construction de l'esprit critique sont indispensables pour tous les jeunes, répondent à des finalités et des pratiques qui ne peuvent se confondre avec ce qui relève du périscolaire. Le service public d'éducation assure une mission de justice sociale et territoriale qui ne peut être ainsi déléguée.

Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Benoît HUBERT  
Secrétaire Général du SNEP-FSU

Frédérique ROLET  
Secrétaire générale du SNES-FSU